

[Accueil](#)[Nos différents produits](#)[Nous contacter](#)[Log in](#)

Introduction en bourse - IPO

Les IPO (Initial Public Offering) désignent les introductions en bourse. Celles-ci permettent aux entreprises d'ouvrir leur capital aux investisseurs dans le but de lever des fonds pour faire croître leur activité mais également pour bénéficier d'une plus forte notoriété.

L'opération d'introduction en bourse est souvent complexe et longue pour l'entreprise à cause de la procédure qui nécessite notamment une validation par l'autorité des marchés financiers (AMF). Cette levée de fond, qui peut atteindre plusieurs millions voire milliards d'euros, se fait par l'intermédiaire de banques et de différents conseils financiers qui vont s'occuper de faire coter la société sur un marché. La vente de ces titres est à destination des professionnels et des particuliers.

L'introduction en Bourse est une opération financière permettant à une société d'augmenter sa capacité de financement en ouvrant son capital sous la forme d'actions vendues aux investisseurs sur un marché boursier. Cette levée de capitaux lui permet de se développer en finançant sa croissance et ses



investissements.

Pourquoi une entreprise s'introduit-elle en Bourse ?

L'introduction en Bourse permet à l'entreprise de se procurer des capitaux tout en ayant quelques obligations ou contraintes.

1-Lever des capitaux

L'entreprise lève de nouveaux capitaux lors de l'introduction en Bourse et diversifie ses sources de financement. L'entreprise émet à cette occasion des actions, ou encore des bons de souscription et des obligations convertibles. Cette opération financière permet :

- le financement de la croissance par de nouveaux investisseurs, soit des investisseurs institutionnels, soit des particuliers. Ces nouveaux actionnaires vont s'associer au développement de l'entreprise en apportant les capitaux nécessaires pour financer sa croissance et ses investissements,
- l'assainissement du bilan comptable de l'entreprise. La situation financière de l'entreprise peut s'améliorer grâce aux capitaux propres renforcés et à la part de crédit diminuée.

2-Les obligations ou contraintes

L'introduction en Bourse présente également des obligations ou contraintes dont :

- une obligation de transparence périodique des comptes de l'entreprise et par conséquent une certaine perte de confidentialité,
- la surveillance des autorités de marché sur le capital de l'entreprise,
- un coût financier important pour l'entreprise,
- un changement possible de la gestion de l'entreprise,
- un développement de la communication financière dirigée vers des investisseurs externes, actuels ou potentiels,
- la fluctuation du cours de l'action qui peut être déstabilisant pour la société.

Dénomination sociale : DCF-Investment

Numéro de registre : 28196

Adresse du siège social : 49 Dawson Street

Ville : Dublin

Pays : Ireland

Dénomination sociale : DCF-Investment

Adresse : 69 Old Broad Street

Ville : London EC2M 1QS

Pays : Angleterre

© 2021 Dcf-investment. All Rights Reserved.

